

Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire : Commune de Versigny
Certification : non
Département : Oise (60)
Localisation : Crépy-en-Valois Sud-Ouest
Commune : Versigny
Lieu-dit : Marais de Coullery
Coordonnées GPS : Longitude : 2° 76' 96,37" E
 Latitude : 49° 16' 87,31" N

Essence principale	Peuplier
Volume présumé	530 m3
Nombre d'arbres	323
Volume moyen	1,64 m3

Nature coupe : coupe rase
Parcelle cadastrale : I 25
Surface : 3 hectares environ
Limites : Cultures/peinture
Marquage : peinture au corps
Visite : se reporter au plan ci-contre

Lot estimé par Expert : JMP et LE
 Cabinet Jean-Marc Péneau
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 27 juin 2018

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	autres clones		3	10	31	52	81	62	34	23	6	6	10	3	2	323	530 m3	1,64
<i>Observation :</i>																323	530 m3	1,64

Clauses particulières

Préambule : Hors culture pour le stockage, à voir en direct avec l'exploitant agricole : M. Guibert Bertrand - Tel : 03.44.54.23.16

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Terrain apte à la replantation. Houppiers, taillis et purges font partie de la vente et sont à enlever.

Débardage : par temps sec ou de gel. Dégâts éventuels à la charge de l'acquéreur suivant le barème de la chambre d'agriculture.

Stockage : au Sud

Délai d'exploitation : 15 novembre 2019

Délai d'enlèvement : en accord avec l'exploitant agricole

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.10.2018
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.03.2019

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

